

Engagements existants et planifiés pour la cible 3.3

OE	Engagement	Responsabilité
Politiques publiques		
A	Tâches cantonales selon les thèmes T310 (Dangers naturels), T403 (Aménagement et entretien des cours d'eau et étendues d'eau) T406 (Alimentation en eau potable), T407 (Protection de l'air), T408 (Lutte contre le bruit), T411 (Accidents majeurs), T412 (Sites pollués) du Plan directeur cantonal en vue de maintenir un niveau de sécurité suffisant pour la population face aux dangers naturels, d'assurer en tout temps l'approvisionnement en eau potable en quantité et qualité suffisante, de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants, de limiter l'exposition des personnes aux nuisances dues aux activités industrielles et artisanales, de limiter les nuisances sonores, de diminuer l'exposition aux accidents majeurs, d'investiguer et de surveiller les sites pollués et d'assainir les sites contaminés.	Selon PDCant
A	Plan de mesures pour la protection de l'air 2007 et 2019.	Selon Plan de mesures
B	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat, mesures en vue d'anticiper, prévenir et gérer les risques sanitaires liés aux changements climatiques.	Selon Plan climat